



Demande et Certificat d'Acceptation Préalable (DAP/CAP)

DAP/CAP-04-2023 V4

Site de livraison : GENAY LIMONEST DECINES

01/2024

PAGE 1/1

Date de première livraison :

PERMAT - www.permatsas.fr

Envoyer cette DAP à : dap@permat.fr

ECO-ORGANISME auquel PERMAT adhère : ECOMINERO

PRODUCTEUR OU DETENTEUR DU DECHET		TRANSPORTEUR OU COLLECTEUR	
Raison sociale :	SIRET :	Raison sociale :	SIRET :
Adresse :	Tel :	Adresse :	
Code postal :	Mail :	Code postal :	
Ville :	Code APE :	Ville :	

CHANTIER	
N° de chantier :	Intitulé chantier :
Adresse :	<input type="checkbox"/> TRAVAUX PUBLICS/GENIE CIVIL
Code postal :	Ville :
	<input type="checkbox"/> BATIMENT (décharge gratuite hors terre) = sur une parcelle bâtie

ORIGINE DU MATERIAU	
Nature des travaux :	Zone :
<input type="checkbox"/> Démolition	<input type="checkbox"/> Urbaine/industrielle
<input type="checkbox"/> V.R.D	<input type="checkbox"/> Naturelle / Agricole
<input type="checkbox"/> Second œuvre	
<input type="checkbox"/> Autre :	

IDENTIFICATION DU MATERIAU		
TYPE	Code déchet	Quantité (T) estimée
<input type="checkbox"/> Déblais Terreux <i>Faible teneur en « cailloux »</i>	<input type="checkbox"/> 17 05 04 : Terre et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses <input type="checkbox"/> 20 02 02 : Terres et pierres	Si plus de 500T : nécessité de réaliser des analyses « pack ISDI » sur 3 prélèvements représentatifs de terre sur le chantier. **
<input type="checkbox"/> Déblais Valorisables <i>Forte teneur en « cailloux »</i>	<input type="checkbox"/> 17 05 04 : Terre et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses <input type="checkbox"/> 20 02 02 : Terres et pierres	
<input type="checkbox"/> Déblais Recyclables <i>Gravats</i>	<input type="checkbox"/> 17 01 01 : Béton, béton ferrailés, bétons spéciaux	
	<input type="checkbox"/> 17 01 02 : Briques *	
	<input type="checkbox"/> 17 01 03 : Tuiles et céramiques *	
	<input type="checkbox"/> 17 01 07 : Mélange béton, briques, tuiles et céramiques * « sans goudron et sans Amiante »	
	<input type="checkbox"/> 17 03 02 : Enrobé, mélange bitumineux, fraisât ne contenant pas de goudron ni d'amiante*	
	<input type="checkbox"/> 17 05 04 : Cailloux, pierres, enrochements, pierre de taille, pavés	
	<input type="checkbox"/> 17 05 08 : Ballast non pollué	

* Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition triés et ne provenant pas de sites contaminés

** Selon les critères de l'annexe de l'Arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515 de la nomenclature des installations classées

Apparence du matériau :	<input type="checkbox"/> Solide	<input type="checkbox"/> Liquide	<input type="checkbox"/> Pulvérulent
Analyses complémentaires	<input type="checkbox"/> Test de lixiviation	<input type="checkbox"/> Test de détection de goudron	<input type="checkbox"/> Test de détection d'amiante (fournir DTA)

CRITERES D'ACCEPTATION	
Ne sont pas admis sur le site :	<ul style="list-style-type: none"> Déchet provenant d'un site contaminé Métaux, matières plastiques ou bois (Déchets Industriels Banaux) Présence d'électroménagers, de bidons ou tout autre déchet ne répondant pas au caractère inerte demandé Déchets ne respectant pas les critères pour l'acceptation des déchets NON DANGEREUX INERTES SOUMIS À LA PROCÉDURE D'ACCEPTATION PRÉALABLE **
<ul style="list-style-type: none"> Déchets dangereux Déchets amiantés Déchets liquides Terres polluées, glaiseuses Déchets avec présence de plâtre, de substances végétales, de caoutchouc, de mâchefer ou d'amiante Déchets radioactifs 	

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR	CADRE RESERVE A PERMAT
<p>Je soussigné, _____, certifie l'exactitude des renseignements fournis dans le cadre de la présente fiche d'acceptation préalable.</p> <p>Je m'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Amener des matériaux conformes aux spécifications de cette demande et conformément à l'arrêté du 12 décembre 2014 Fournir toute information nécessaire quant à l'identification du déchet et à livrer un produit conforme aux spécifications de cette fiche. <p>Je certifie avoir pris connaissance de la procédure d'acceptation des déchets inertes et m'engage à la respecter.</p> <p>PERMAT vous rappelle que tout producteur de déchets est responsable de la gestion de ses déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, conformément à l'article L541-2 du Code de l'Environnement. En cas de non-respect des critères d'acceptation, PERMAT demandera au producteur la reprise des déchets non conformes.</p> <p>Date :</p> <p>Fonction du responsable :</p> <p>Téléphone du responsable :</p> <p>Signature et cachet :</p>	<p>DECISION D'ACCEPTATION</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>(Durée de validité maximale = 1 an)</p> <p>Si NON, motif du refus :</p> <p><input type="checkbox"/> Déchet interdit sur site</p> <p><input type="checkbox"/> Analyse non conforme</p> <p><input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Nom du responsable d'admission : PERRIER Philippe</p> <p>Date d'acceptation :</p> <p>Cachet et signature PERMAT :</p> <p>N° CAP/DAP : _____</p> <p>(« 4 premières lettres client + mois année - n° » exemple : PERM0123-1)</p>